



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 30112

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les récentes décisions prises par le conseil des ministres de l'agriculture à Berlin, sur l'Agenda 2000, et plus particulièrement sur les conséquences pour la filière des oléagineux et des protéagineux. Le Conseil européen de Berlin marque, en effet, un repli stratégique majeur de la part de l'Union européenne, sur ce point. Au-delà d'une grave détérioration de l'auto-approvisionnement de la France et de l'Europe pour ces matières premières, elles sont de nature à affecter fortement l'économie agricole des départements comme le Loir-et-Cher. Dès lors, il devient urgent et impératif de rechercher, au travers de modalités nationales d'application, des mesures issues de l'Agenda 2000, toutes les solutions pour surmonter le handicap de désengagement communautaire. Les dispositions à prendre devront s'articuler autour du maintien de l'actuel plan de régionalisation pour les oléagineux, de la préservation des protéagineux au sein du plan céréalier, de l'exonération de toute réduction supplémentaire des paiements oléoprotéagineux au titre de la modulation, de la mise en place d'un filet de sécurité pour les oléagineux et protéagineux afin de préserver la parité avec les principaux concurrents de la France, et enfin des mesures d'appui au développement de productions non alimentaires. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend prendre dans ce sens, pour sauvegarder la filière agricole des oléagineux et protéagineux.

Texte de la réponse

Le contexte des négociations était extrêmement difficile. Il est exact que le résultat du compromis de Berlin sur l'Agenda 2000 a été, pour les oléoprotéagineux, en deçà des objectifs de négociation de la France. Il convient néanmoins de rappeler que la France a obtenu des avancées. Outre la mise en place d'une phase transitoire de deux ans, il a été décidé d'une clause de rendez-vous qui impose de faire un point sur l'évolution du secteur au plus tard deux ans après la mise en oeuvre de la réforme. Le moment venu, cette opportunité pourra être utilisée afin de rouvrir le débat sur ce dossier, compte tenu des perspectives d'évolution des surfaces en oléagineux. La France a également obtenu que soit maintenu son double plan de régionalisation pendant la période transitoire, ce qui devrait atténuer l'effet de la baisse progressive des aides. Le prix de référence qui permettait d'ajuster le niveau de l'aide à la baisse ou à la hausse en cas d'augmentation ou diminution du prix mondial a été supprimé mais l'aide après l'abattement dû au dépassement de la superficie maximale garantie ne peut être inférieure au niveau de l'aide aux céréales. Concernant les protéagineux, la baisse du soutien accordé aux céréales à 63 eu par tonne, compte tenu d'une moindre baisse des prix, décidée à l'occasion du sommet de Berlin, a conduit de facto à une revalorisation du soutien spécifique accordé aux protéagineux, qui a été maintenu à 72,5 eu par tonne. Enfin, un certain nombre de mesures nationales dans le secteur des oléoprotéagineux ont d'ores et déjà été décidées : la mise à disposition sur fonds nationaux de 150 MF afin de mettre en place avant les prochains semis un programme agri-environnemental pour le tournesol, cela ayant été rendu possible par la déclaration de la Commission annexée à l'accord de Berlin. L'abondement de crédits communautaires permettra de mobiliser 300 MF au total ; le renouvellement en 1999 de l'exonération fiscale de la taxe intérieure sur les produits pétroliers à hauteur de 240 F par hectolitre, afin de soutenir la filière non alimentaire ; la prise en compte de 40

000 tonnes supplémentaires dans le cadre des demandes d'agréments présentées par les unités de Rouen et de Compiègne, pour la production de diester. Le Gouvernement, qui comprend l'inquiétude exprimée par les professionnels, suivra avec grande attention l'avenir de cette filière stratégique.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30112

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2914

Réponse publiée le : 6 septembre 1999, page 5238